



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté fixant la composition du jury académique à l'admissibilité
du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
CAFFA - Session 2024**

Le Recteur de la région académique de la Réunion, Recteur de l'académie de La Réunion,

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le jury académique à l'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2024, est constitué ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Sandrine INGREMEAU, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale en charge des lycées et de l'enseignement supérieur

Membres :

- Inspectrices/Inspecteurs du second degré :

M. ALABERT Jérôme
Mme MUEHLKE Katharina
M. MENARD Emmanuel
M. POIRIER Luc

- Inspectrices/Inspecteurs du 1^{er} degré :

Mme BALL Marie Laure
Mme SONN Karine
M. DEVRIES Jean
M. HEN Laurent

- Cheffes/Chefs d'établissements d'un établissement public local d'enseignement :

Mme CHATEAU Claudine
Mme BODZEN Frédérique
M. FASQUEL François
M. DAHMANI Mehdi

- Formatrices/Formateurs académiques :

Mme BENARD Catherine
Mme BOULANGER Anne
Mme DELAVOIS Valérie
M. BERNARD Christophe



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 21 février 2024

Pour le Recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
Et Concours
Signé
Abla ZENATI